

Une pédagogie du jeu avant 3 ans

QUELLES ACTIVITÉS DANS LES LIEUX D'ACCUEIL
DE LA PETITE ENFANCE ?

2^e édition

Fabienne Agnès Levine

DUNOD

Illustrations : Rachid Marai
Maquette de couverture : Misteratomic
Maquette intérieure : Jocelyne Massé
Composition : Publilog

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du

droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2019
2016 pour la 1^{ère} édition
11, rue Paul Bert, 92240 Malakoff
www.dunod.com
ISBN 978-2-10-078831-6

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

« Le bébé est intelligent, c'est acquis, il n'en reste pas moins un enfant qui ressent et comprend à sa façon et ne peut apprendre qu'à son rythme, et si une place prépondérante est accordée aux situations qui soutiennent sa joie de vivre. Les tout-petits, comme nous l'avons vu, sont des découvreurs curieux et entreprenants. On appelle ceci, plus savamment, la pulsion épistémophilique. Grandir exige d'expérimenter, comparer, observer. C'est aussi escalader, plonger, crier, tout comme provoquer l'autre, jouer sur les limites et tester les interdits. Ne dit-on pas qu'aujourd'hui les enfants sont plus intelligents, plus dégourdis et plus éveillés ? N'est-ce pas une bonne chose, sachant que leur futur s'annonce dans un monde de plus en plus rapide, abstrait, mouvant et complexe ? »

Sylviane GIAMPINO, Développement du jeune enfant. Modes d'accueil, formation des professionnels, 2016.

« Dès que les adultes sont chaleureux, bienveillants, soutenant, l'enfant sécrète des molécules cérébrales (ocytocine, dopamine, endorphine, sérotonine) qui le rendent heureux, sociable, apaisé, motivé et créatif [...]. Ce qui donne de la joie à l'enfant est bon pour son développement cérébral. Jouer, rire, grimper, courir sont indispensables et font maturer leur cerveau. »

Catherine GUEGUEN, Vivre heureux avec son enfant. Un nouveau regard sur l'éducation au quotidien grâce aux neurosciences affectives, Robert Laffont, 2015.

SOMMAIRE

Avant-propos	7
Introduction	11
Partie 1 Le contexte éducatif de la petite enfance	13
Chapitre 1. Un nouvel âge de la vie	15
Chapitre 2. Une expérience innovante : le Club des tout-petits	27
Chapitre 3. Des parents en demande d'activités	41
Chapitre 4. Des professionnels en quête de sens	53
Chapitre 5. Un éclairage psychopédagogique	65
Partie 2 Bases théoriques et pratiques d'une pédagogie du jeu	81
Chapitre 6. Quel éveil sensoriel pour les tout-petits ?	83
Chapitre 7. Quelle motricité globale en EAJE ?	111
Chapitre 8. Quelles activités manuelles à la portée des bébés ?	135
Chapitre 9. Comment rêver, raconter, imaginer ?	153

Chapitre 10. Partout où le jeu s'invite	177
Conclusion	193
Bibliographie	201 205
Annexe 1 – Missions des EAJE	207
Annexe 2 – Guide ministériel des MAM	209
Annexe 3 – Lettre circulaire relative aux RAM	211
Annexe 4 – Référentiel des LAEP	215
Annexe 5 – « De la crèche à l'école Rupture ou continuité ? »	217
Annexe 6 – Rapport Giampino	219
Annexe 7 – Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant	221
Annexe 8 – Pilotage de la qualité affective, éducative et sociale	223
Annexe 9 – Charte de qualité des ludothèques	227
Annexe 10 – L'exposition précoce et excessive aux écrans	229
Table des matières	233

AVANT-PROPOS

DANS LES ÉTABLISSEMENTS d'accueil du jeune enfant, plusieurs fois par jour, les enfants sont ensemble, en petit ou en grand nombre, du même âge ou non, dans un espace aménagé pour leur confort et leur sécurité. Ils se sont séparés de leurs parents qu'ils retrouveront une ou quelques heures plus tard, ils sont accueillis par des personnes qu'ils connaissent bien et qui les connaissent bien, ils sont propres et habillés, ils ont mangé et dormi. Les voilà disponibles pour jouer seul ou avec les autres, spontanément ou à l'invitation de l'accueillant.

En plus de trente ans de travail avec les tout-petits dans différentes structures d'accueil et avec les professionnels de la petite enfance en formation initiale ou continue, j'ai vécu, en ce qui concerne le jeu, le glissement d'une problématique d'adulte se résumant à « Comment occuper les enfants de moins de 3 ans ? » vers des questions plus centrées sur les besoins fondamentaux, telles que « Comment accompagner les bébés dans leurs premières découvertes ? ».

J'ai vu les discours sur l'éducation des premières années progressivement s'affranchir d'un ancrage médico-social pour intégrer de nouvelles données théoriques dont le néologisme « bébologie » rend bien compte. J'ai partagé les enthousiasmes et les doutes d'une génération qui a vécu les révélations – étayées par les recherches scientifiques – que « le nouveau-né a des compétences » et que « le bébé est une personne ».

Comme tous les acteurs de la petite enfance, j'ai été témoin des changements et des nouvelles influences dans les pratiques d'éveil en collectivité. Je garde particulièrement en mémoire les commentaires

réservés du grand pédopsychiatre Daniel Stern, au cours du débat télévisé « La Marche du siècle¹ », en réaction à un extrait audiovisuel d'une scène de théâtre présentée dans une crèche : « Je n'ai pas eu l'impression, a-t-il dit, que les enfants étaient captivés dans le sens positif. Ils ont vu quelque chose de trop nouveau, de trop bizarre pour leur expérience propre. Les enfants étaient à la limite de gérer les choses. »

Il s'ensuivit une petite polémique dans les équipes, par le biais des revues professionnelles de l'époque, autour de la capacité des bébés à surmonter des émotions fortes devant un spectacle. C'était il y a plus de vingt ans mais depuis, artistes et professionnels de la petite enfance ont appris à travailler ensemble. En témoigne la mission « Culture, petite enfance et parentalité » confiée en 2018 à Sophie Marinopoulos, psychologue et psychanalyste, qui propose le concept de santé culturelle en vue de répondre au besoin du développement de l'éveil culturel et artistique pour les très jeunes enfants dans le lien à son parent². Intégrer la dimension psychologique dans toute démarche auprès des jeunes enfants est primordial, aussi enthousiasmantes les actions envisagées soient-elles pour des adultes.

Aujourd'hui comme hier, réfléchir et agir sont au cœur de toute mission éducative, quelles que soient les personnes concernées, des plus petits jusqu'aux adultes. La pédagogie se nourrit du croisement de plusieurs disciplines liées à l'éducation pour construire une savante articulation entre théorie et mise en acte. Loin d'être réservée à la scolarité et aux études, elle désigne tout à la fois la relation d'apprentissage, le contenu, les outils et la méthode. Un programme pédagogique spécifique à la période de la petite enfance intègre d'emblée la construction de la personnalité et les apports de l'environnement aux facteurs de progrès intellectuels et moteurs.

Les auxiliaires de puériculture en ont été longtemps les principaux acteurs, rejoints par les agents titulaires du CAP petite enfance³. Les

Note

1. Mystère bébé, « La Marche du siècle », 11 novembre 1992, France 3/INA (Institut national de l'audiovisuel).
2. Sophie Marinopoulos, « Une stratégie nationale pour la santé culturelle. Promouvoir et pérenniser l'éveil culturel et artistique de l'enfant de la naissance à 3 ans dans le lien à son parent (ECALEP) », rapport au ministre de la Culture, janvier 2019.
3. Le CAP PE a été remplacé par arrêté du 22-09-2017 (modifié le 22-02-2018) par le CAP AEPE (accompagnant éducatif petite enfance).

infirmières et les puéricultrices (plus rarement infirmiers et puériculteurs) y ont largement leur place, en tant qu'encadrantes, ainsi que les éducateurs et éducatrices de jeunes enfants. Les psychologues, les psychomotriciens (qui sont souvent des psychomotriciennes) et d'autres spécialistes du développement accompagnent les équipes dans leur cheminement pour aider le bébé à grandir, devenir autonome, entrer en relation, expérimenter, jouer et apprendre.

Au-delà des spécificités liées à l'identité professionnelle, je propose des repères communs aux métiers de la santé, du social, de l'animation et de l'éducation sur les conditions de jeu et d'expression des tout-petits accueillis dans un cadre professionnel, y compris chez les assistant(e)s maternel(le)s, qui participent largement à l'accueil des enfants entre 3 mois et 3 ans.

Au moment où je complète la deuxième édition, vient d'être votée la loi sur l'abaissement à 3 ans de l'instruction obligatoire et, de ce fait, est envisagé le contrôle de l'instruction en famille dès cet âge. Même si la finalité annoncée est la lutte contre les inégalités sociales, difficile de ne pas s'inquiéter de cette nouvelle frontière entre le développement global au cours de la prime enfance et l'entrée dans les savoirs formels dès l'année des 3 ans. Les dernières recommandations pédagogiques pour l'école maternelle⁴ qui portent sur la conscience phonologique, l'écriture, les langues et les nombres tendent à renforcer l'écart entre les apprentissages spontanés des premières années et les connaissances structurées. Dans ce climat, accorder beaucoup de temps au jeu avant la scolarisation est plus que jamais à défendre : les très jeunes enfants ont besoin à la fois d'être en activité et de participer à une activité pour se sentir exister et pour apprendre.

Note

4. Notes de service n^{os} 2019-084,-085 et -086 du 28-05-2019 dans le cadre de la loi « Pour l'école de la confiance ».

INTRODUCTION

QUE LES BÉBÉS d'aujourd'hui ont de la chance ! Peinture à doigts, pâte à modeler parfumée et non toxique, instruments de musique colorés et à leur taille, engins roulants agréables à manier, briques géantes en carton sont faciles à acquérir. Le matériel adapté aux petites mains encore malhabiles est présent dans les catalogues spécialisés : feutres à gros diamètre, gommettes grand format, ciseaux sécurisés. Les emplois du temps des enfants accueillis en collectivité débordent d'activités ordinaires ou originales.

Les services petite enfance des municipalités ne manquent pas d'explorer toutes les ressources locales accessibles aux très jeunes enfants, accompagnés de leurs parents ou d'autres adultes : la bibliothèque, la ludothèque, le cinéma, le jardin potager et même, lorsque les équipements sportifs en possèdent, le dojo. Entre eux ou aidés par les intervenants extérieurs, les professionnels de la petite enfance cherchent à faire vivre toutes les pratiques culturelles et artistiques possibles. Parfois, ce sont les plasticiens ou les musiciens qui viennent dans les locaux, dans le cadre formalisé des résidences d'artistes ou d'autres partenariats.

Ainsi, le champ des possibles s'entrouvre alors que les très jeunes enfants n'ont pas encore pris conscience des liens entre le geste et la trace, de la variété des sons, de la richesse des couleurs, de la poésie des mots. L'art et la culture s'offrent à eux, au sein de multiples activités, avant même qu'ils ne manifestent leurs premiers élans créatifs.

En ce début de siècle, les disciplines qui ne sont pas proposées à l'âge préscolaire sont uniquement celles qui n'ont pas encore pu être adaptées, ou qui ne pourront jamais l'être, aux capacités neuromotrices du bébé. Si l'origami ou le hip-hop, même simplifiés, ne risquent pas de

faire leur apparition en crèche, bien d'autres idées continueront à enrichir la panoplie d'activités pour répondre aux goûts et aux capacités des tout-petits.

En quelques années, grâce aux discours scientifiques relayés par les médias, toute une littérature sur les extraordinaires pouvoirs du bébé s'est substituée à une image du bébé ignorant et passif. Il semble tellement loin le temps des crèches dans lesquelles des bébés restaient dans leur lit à regarder le plafond toute la journée pendant que d'autres déambulaient à quatre pattes dans une pièce vide et que les plus âgés restaient assis autour des tables.

À présent, les jouets s'accumulent sur les tapis et dans les meubles des salles de vie ; séances de peinture, de musique et d'expression corporelle se déroulent dans des salles annexes judicieusement aménagées.

Pour la satisfaction de tous, dans les établissements d'accueil du jeune enfant du ^{xxi}e siècle, les activités sont nombreuses et l'animation est devenue un mot-clé des professionnels du secteur sanitaire et social.

Bienheureux les bébés submergés d'occasions de s'éveiller ! Pourvu que le temps de sommeil, primordial les premières années, et le droit à l'ennui, comme tremplin à la créativité, soient préservés, toutes les initiatives sont permises. Reste à s'assurer que les motivations des adultes et celles des enfants se rejoignent bien.

Le contexte éducatif de la petite enfance



CHAP 1

Un nouvel âge de la vie

« Il n'y a pas de quoi se vanter. N'importe quel fœtus pourrait dire la même chose. Il faut en profiter. Après la naissance, nous serons réduits à n'être que nous-mêmes, corps qui respire et qui a froid ou faim.

Il n'y aura plus que l'orgueil de nos parents pour nous soutenir et cet orgueil peut manquer. On n'est pas Alexandre le Grand tous les jours.

Un bébé n'a qu'un nom, celui qu'on a bien voulu lui donner.

En attendant nous ne savons pas qui nous sommes.

C'est en se persuadant qu'il est multiple que le fœtus s'apprête à devenir unique. Il tue peu à peu et un à un, minute par minute, tous ceux qu'il fut.

Devenir soi-même n'est pas rien et les fœtus savent bien qu'ils n'y arriveront jamais, intoxiqués dès la première heure par les idées que se font les parents à leur propos. »

François WEYERGANS, *La Vie d'un bébé*, Gallimard, 1986.

L'émergence d'un discours sur les premières années

L'élevage des bébés

Faut-il rappeler que la petite enfance n'a pas toujours existé ? Tout comme l'adolescence, elle est une invention du xx^e siècle. Difficile de concevoir cette lacune, à l'époque actuelle où les formations aux métiers de la petite enfance constituent un secteur professionnel à part entière. Pendant très longtemps, la prime enfance n'était pas perçue comme un âge de la vie avec des besoins spécifiques. La littérature scientifique sur la notion d'enfance distingue l'avant et l'après Rousseau, tant son livre publié en 1762, *Émile ou De l'éducation*, a influencé

les psychologues et les pédagogues jusqu'à nos jours, que ce soit en accord ou en réaction avec ses idées.

Les inquiétudes autour de la mortalité infantile ont longtemps dominé le regard sur les bébés et, de ce fait, ont mobilisé les professionnels autour de leur santé physique. Aussi, au début du xx^e siècle, les méthodes dites d'élevage des enfants se sont élaborées sur des critères hygiénistes et médicaux. Progressivement, elles se sont ouvertes aux connaissances sur les débuts de la vie psychique et sur les qualités d'un environnement favorable à la croissance du petit d'homme.

Quelques dates ont jalonné l'avènement de la petite enfance en tant que spécialité : en 1872, apparition du terme « pédiatrie » puis, en 1883, celui de « puériculture » ; en 1907, enseignement de la pédiatrie et, en 1947, création du diplôme de puériculture, se préparant en un an et réservé aux infirmières et aux sages-femmes. Dès 1945, avec la volonté de repeupler la nation qui caractérise les années d'après-guerre dans tous les pays, les lois de protection maternelle et infantile ont créé les conditions de l'émergence de cet âge de la vie.

➤ Le bébé, objet d'études

Dans le même temps, l'essor de la psychanalyse et de la psychologie développementale a modifié les discours sur le bébé. Au fil des décennies, la période allant de la naissance à 6 ans est devenue un objet d'études en sciences humaines, en même temps qu'une réalité économique et sociale se traduisant par les politiques de la petite enfance.

La pédiatre et psychanalyste Françoise Dolto a largement contribué au nouvel éclairage sur les premières années de la vie dans les médias et dans les familles. Ses écrits, ses conférences et ses interventions radiophoniques au milieu des années 1970 ont changé les mentalités, y compris dans les pouponnières et dans les crèches.

Le documentaire *Le bébé est une personne* a également marqué les esprits dès sa première diffusion télévisée en 1983. Il a été réalisé par Bernard Martino, qui signera dix ans après *Le bébé est un combat* puis en 2000 *Lóczy, une maison pour grandir*.

Parmi les pionniers d'un nouveau regard et de nouvelles pratiques figure une psychologue estimée par ses pairs mais trop peu souvent citée : Irène Lézine. Elle est l'auteure, dès 1962, d'un livre intitulé *Psychopédagogie du premier âge* dans lequel elle donne une place essentielle aux jouets et au besoin qu'a le jeune enfant d'être en activité.

Un changement de regard

L'éloignement du modèle médical

Les crèches des années 1970 et 1980 étaient perçues essentiellement comme des modes de garde, en conformité avec la législation des services de protection maternelle et infantile. Au moment où les nouvelles idées autour des besoins d'éveil du très jeune enfant ont émergé, de nombreuses professionnelles de terrain se sont enthousiasmées pendant que d'autres se sont surtout inquiétées du maintien des conditions de sécurité et d'hygiène.

Lorsque le diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants a remplacé l'ancienne formation de jardinière d'enfants en 1973, l'arrivée de ces premières générations de travailleurs sociaux spécialistes du jeune enfant a contribué à un virage idéologique dans un milieu bien ancré du côté du soin. Dans un premier temps, ces professionnelles ont été sollicitées essentiellement pour créer de nouvelles conditions de jeu et d'activités. En fait, au-delà du jeu, elles ont largement aidé les crèches à se distancier du modèle médical, dont les puéricultrices, les infirmières et les auxiliaires de puériculture sont restées, de par leur appartenance aux professions paramédicales, les représentantes.

La tentation des apprentissages précoces

À la même période, les connaissances scientifiques sur les capacités sensorielles du nouveau-né ouvraient la porte à des extrapolations sur les compétences du bébé pouvant conduire à la tentation des apprentissages précoces. Face aux progrès des travaux sur l'intelligence, deux attitudes furent dès lors possibles : soit faire confiance au bébé pour mettre tous ses sens en éveil et développer ses propres capacités à

son rythme ; soit tout mettre en œuvre pour susciter des progrès accélérés et éduquer des super-bébés.

➤ La confiance totale

La première attitude peut être illustrée par le mouvement des bébés nageurs, méthode qui n'a jamais promis de faire nager précocement les bébés mais tout au contraire de les familiariser avec l'eau et de favoriser les interactions entre l'enfant et son accompagnateur dans un contexte ludique.

Aux antipodes d'une vision du bébé savant figure également l'aventure de la Maison verte, à Paris, lieu de socialisation précoce créé en 1979 par Françoise Dolto et Bernard This, autre médecin et psychanalyste défenseur de la cause des bébés. Sur ce modèle, partout en France se sont développés des lieux d'accueil enfants-parents qui constituent aujourd'hui un réseau dynamique, soutenu par la Caisse nationale des allocations familiales. Même si la psychanalyse n'y est plus la seule référence, les accueillants sont formés au soutien à la parentalité par l'écoute et la présence bienveillantes.

➤ Les surstimulations

L'autre attitude est représentée par des méthodes visant à développer les potentialités du bébé à grand renfort de stimulations. En effet, les États-Unis, le Japon, l'ex-URSS et d'autres pays ont vu naître dans les années 1980 des méthodes basées sur l'entraînement précoce des capacités sensorielles et motrices, de manière intensive, plusieurs heures par jour. Les apprentissages concernés par l'élaboration de programmes pseudo-scientifiques sont les langues, la musique et même la lecture.

La plus connue des méthodes de surstimulations est celle de Glenn Doman, décédé en 2013, fondateur à Philadelphie d'un institut pour la réalisation du potentiel humain et auteur d'un manuel, J'apprends à lire à mon bébé, traduit dans de nombreuses langues. L'engouement de parents ayant les moyens financiers de se former à cette méthode, y compris en se déplaçant aux États-Unis pour y effectuer des stages, a duré plusieurs années. Certes, la mode des bébés qui mémorisent des

informations comme des singes savants s'est calmée ; cependant, la course à la réussite continue à s'exprimer chez certains parents, surtout parmi les plus aisés.

L'évolution du cadre législatif

L'augmentation des places d'accueil

Avant d'être des lieux de vie, les établissements prenant en charge de très jeunes enfants en dehors de leur famille répondaient exclusivement à un besoin de surveillance physique et sanitaire. Les premiers textes réglementaires faisaient une distinction entre les crèches collectives ou familiales, réservées aux enfants de moins de 3 ans révolus dont les deux parents travaillent à temps plein, et les haltes-garderies jusqu'à 6 ans, prévues pour un dépannage ponctuel et à l'heure.

Depuis 1945, date de la création d'un service départemental de protection maternelle et infantile, aucune ouverture d'établissement n'est possible sans l'agrément délivré par son médecin chef. Excepté le cas des crèches hospitalières et des crèches d'entreprise implantées dans quelques grandes villes dès le début du xx^e siècle, les modes de garde ont longtemps été gérés principalement par les municipalités, parfois par les départements, ainsi que par des associations du secteur sanitaire et social.

Depuis une loi de 2004, le secteur privé à but lucratif, et non plus seulement le secteur associatif, peut construire et gérer des établissements en bénéficiant des mêmes subventions des collectivités territoriales et de la Caisse nationale des Allocations familiales, ce qui était impossible auparavant. Dans ces nouvelles structures privées, aux noms prometteurs et aux logos soignés, les obligations en vigueur au niveau des effectifs d'encadrement et de l'ensemble des normes à respecter sont exactement les mêmes que dans le secteur public. Reste aux dirigeants le défi de dégager des profits avec un public nécessitant un encadrement humain coûteux, sachant que les normes de 1 adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas et de 1 adulte pour 8 enfants qui marchent ont pu être maintenues, au prix de la mobilisation des professionnels concernés.

Quoi qu'il en soit, la complémentarité entre secteur privé et service public est une réalité d'aujourd'hui, y compris sous la forme de partenariats, par le biais des délégations de service public, qui permettent aux collectivités territoriales de confier la mission d'offrir des places d'accueil pour les tout-petits à des entreprises spécialisées.

Le taux d'encadrement, selon que les enfants aient acquis la marche ou non, est en voie d'être révisé dans la prochaine réglementation, ce qui suscite l'inquiétude des professionnels. Est envisagé soit le maintien de 1 adulte pour 8 enfants de plus de 18 mois et 1 pour 5 de moins de 18 mois, soit 1 adulte pour 6 enfants sans distinction d'âges. À suivre de près.

En 2019, le manque de places en crèche est estimé à 230 000. Le rapport « La politique d'accueil du jeune enfant. Revue de dépenses¹ » note une insuffisance de créations de places par les collectivités locales et pointe un « sur-calibrage » des financements publics envers le secteur privé lucratif. De son côté, l'étude « Les crèches privées à l'horizon 2020² » annonce très clairement l'ambition de croissance des principaux groupes gestionnaires, qui ont déjà progressé de 19 % entre 2010 et 2017.

➤ Le maintien d'un service de qualité

Bien au-delà de leur fonction de garde, la mission éducative et sociale attribuée à l'ensemble de ces établissements est formulée ainsi dans les textes actuellement en vigueur : « *Veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement.* » En effet, il a fallu attendre le décret d'août 2000 pour que l'inscription ne soit plus subordonnée exclusivement à l'activité professionnelle des parents et que les contrats signés à l'inscription de l'enfant prévoient des horaires ajustés aux besoins des familles. Les décrets de 2007 et de 2010 autorisent et même encouragent la création de structures innovantes telles les maisons d'assistants maternels et les micro-crèches.

¹ Rapport IGAS n° 2917-019R et IGF n° 2017-M-014 de juin 2017.

² Institut de recherche Xerfi France, rapport de février 2018 : « Les crèches privées à l'horizon 2020 : Business models, marges, leviers de croissance et perspectives d'activité des gestionnaires ».

Le rôle des professionnels de la petite enfance a donc pris un tournant résolument éducatif, en complément du suivi de la santé et de l'accompagnement de la parentalité, qui serait enthousiasmant s'il n'était pas freiné par d'autres éléments préoccupants. Depuis longtemps, la participation financière conséquente de la Caisse d'allocations familiales à l'accueil des enfants de moins de 4 ans dans les établissements d'accueil de la petite enfance était conditionnée par des contreparties dans les modalités d'inscription et de facturation. Mais l'instauration en 2004 de la prestation de service unique, calculée par heure et par enfant, et non plus par forfait, impose dorénavant de maintenir un taux d'occupation optimale de l'établissement et des effectifs complets, de la première à la dernière heure d'ouverture, ce qui ne correspond pas forcément aux créneaux horaires demandés par les familles.

Les responsables d'établissement doivent à présent répondre à cette double injonction : offrir un service de qualité novateur et concurrentiel tout en poursuivant des objectifs quantitatifs quant au nombre d'enfants accueillis à l'heure.

Une pédagogie pour les tout-petits

L'âge d'or de l'école maternelle

L'école maternelle, dont la particularité est d'avoir un pied dans l'Éducation nationale et l'autre dans le secteur de la petite enfance, a vécu plusieurs étapes au cours de son histoire, à commencer par une origine commune avec les crèches au travers des salles d'asile des ^{xviii}e et ^{xix}e siècles.

Les méthodes autoritaires qui y régnaient, dans la totale ignorance des besoins affectifs et moteurs du jeune enfant, ont été dénoncées, en particulier par Pauline Kergomard qui écrivait au début du ^{xx}e siècle que l'école maternelle ne devait être « ni une petite caserne, ni une petite Sorbonne ». Cette première inspectrice générale, nommée en 1881, est à l'origine d'une transformation de l'école maternelle qui s'est effectuée sur plusieurs décennies. Elle a initié de nouvelles pratiques qui ont abouti autour des années 1970 à un âge d'or, centré sur l'épanouissement du jeune enfant, grâce à ce que le sociologue Éric Plaisance a

appelé une « pédagogie de l'invisible ». Il s'agissait pour les enseignants de renoncer aux productions explicites en vue d'évaluations normatives au profit d'une expression à la fois plus ludique et plus collective.

Par la suite, les programmes se sont à nouveau alourdis, tout en incluant des préconisations de situations expérimentales et créatives préférables à des situations de reproduction et de mémorisation. Ainsi en 2011, les auteurs d'un rapport ministériel³ ont eu recours au terme « primarisation » pour mettre en garde contre un trop grand rapprochement entre les exigences pédagogiques de l'école maternelle et les programmes de l'école élémentaire. En 2015, cette dérive a été rectifiée dans les programmes de l'école maternelle, qui proclament une « école bienveillante et exigeante » et redonnent une place essentielle au jeu qui avait disparu les années précédentes au profit d'exercices sur fiches. Au moment où l'école devient obligatoire à 3 ans⁴, une circulaire⁵ prévoit de « renforcer la préparation aux apprentissages fondamentaux » et « l'enseignement structuré du vocabulaire oral » avant 6 ans. À nouveau, la maternelle risque donc de redevenir plus scolaire que ludique !

➤ L'émergence du modèle scolaire en crèche

Jusqu'à la fin des années 1980, l'école maternelle avait été le lieu d'une pédagogie basée sur l'expression et la créativité qui a inspiré les éducatrices de jeunes enfants de crèche quand elles ont commencé à organiser des activités pour des enfants encore plus petits. C'est ainsi que, pour le meilleur et pour le pire, à côté de la peinture à doigts et de la découverte des instruments de musique, sont apparus dans un univers de bébés les cadeaux prétendument faits main, copiés sur les activités manuelles de la maternelle qui sont censées faire la joie des parents.

Pour quiconque est soucieux de respecter la démarche spontanée et autonome de l'enfant, faire réaliser des objets reste un vrai casse-tête,

note

3. Rapport ministériel n° 2011-105 d'octobre 2011 consultable sur http://media.education.gouv.fr/file/2011/54/5/2011-108-IGEN-IGAENR_215545.pdf

4. Projet de loi pour une École de la confiance, février 2019.

5. Circulaire de rentrée 2019, note de service n° 2019-087 du 28-05-2019.

que ce soit avec des enfants de grande section de crèche ou de petite section de maternelle. Toute production d'objet, même la plus simple, décidée par l'adulte se heurte vite aux capacités manuelles et intellectuelles de l'enfant de moins de 4 ans. Les réalisations qui se déroulent sur plusieurs séances – nécessitées par le temps de séchage, le rajout d'éléments ou la touche finale de vernis – ne s'accordent pas bien avec la manière dont le jeune enfant se situe dans la temporalité.

Quant au fait d'offrir, tant que la pensée égocentrique prédomine, il reste un geste artificiel témoignant plus d'une forme de soumission à l'adulte que d'un élan intérieur. Sur le terrain, que ce soit à la crèche, à l'école ou en accueil de loisirs, tous les professionnels ne ressentent pas le même malaise lorsqu'ils formulent des exigences prématurées, tout en affirmant privilégier la créativité enfantine.

La place du jeu spontané dans les projets

Dans les projets d'établissement, les mots utilisés pour nommer les différentes formes que peut prendre le jeu ne sont pas anodins, car ils sont le reflet de la démarche pédagogique implicitement en vigueur. Ceux que j'ai recensés dans les projets écrits et auprès des équipes gagnent donc à être explicités chaque fois dans le contexte du projet social et éducatif de l'établissement : jeu libre, jeu dirigé, activité dirigée, activité encadrée, activité structurée, ateliers décroisonnés, activités portes ouvertes, séances d'éveil ; plus rarement : jeu accompagné ou itinérance ludique.

La langue française est pauvre en adjectifs qualificatifs pour désigner ce qui se rapporte au jeu, excepté « ludique », qui ne signifie rien de plus que « du domaine du jeu » ou « amusant ». Ainsi, les activités de jeu, ou ludiques, visent le plaisir de jouer, l'épanouissement, l'expression créatrice, contrairement aux activités d'apprentissage dont l'objectif est l'acquisition d'une connaissance ou d'une compétence identifiée. Les activités d'apprentissage prennent plus la forme d'exercices, d'entraînements, car elles sont associées à un résultat se soldant par l'échec ou la réussite.

Au cours du développement, jouer et apprendre entretiennent des rapports étroits difficiles à démêler, que les spécialistes de l'éducation n'analysent pas tous de la même manière. Mais tant que la petite

enfance est considérée comme un âge préscolaire, osons affirmer les valeurs d'une pédagogie du jeu et privilégions le jeu spontané, avant l'âge des joies et des tourments de l'univers scolaire.

